

Circulaires ou environnement : Affirmons notre priorité



Mémoire présenté à la Ville de Montréal dans le cadre de la
Consultation publique sur le contrôle des circulaires

Par Pascal Longpré (longprep@hotmail.com)
Octobre 2019

Table des matières

1. Présentation.....	2
2. Sommaire	3
3. Quelques faits	4
4. Le modèle actuel du recyclage.....	4
5. Polluer, c'est payant!	5
6. Le modèle de l'« opt-out ».....	5
7. Sondage et coup de sonde.....	6
8. Commentaire de TC Transcontinental et des lobbies.....	8
Étude TruCost.....	8
Étude du CIRAIG	9
Étude danoise	10
Études ou bon sens?	10
La question des emplois.....	10
9. Recommandations sur les études et les chiffres	11
10. Les solutions.....	11
11. Conclusion.....	12
12. Attribution.....	12
13. Références	12

1. Présentation

Mon nom est Pascal Longpré, je suis un citoyen qui se passionne pour l'environnement depuis plusieurs années. J'ai été propriétaire d'une petite société de conception de logiciels en informatique qui a été vendue en 2012. Depuis 2016, j'ai la chance de profiter d'une préretraite et j'ai décidé de consacrer une partie de mon temps à la cause environnementale. Je ne milite pour aucun groupe particulier et me présente ici à titre personnel.

Je tiens tout d'abord à féliciter M. Charles Montpetit pour son initiative et l'excellent dossier qui l'accompagne. À la suite du visionnement du dépôt de son mémoire le 3 octobre dernier, j'ai senti qu'un combat de type David contre Goliath l'opposait lui, pratiquement seul, à une industrie riche en argent et en personnes prêtes à monter au front pour se défendre. Je me suis senti interpellé et j'ai décidé, comme lui, de me présenter ici pour faire valoir certains arguments en faveur de l'apposition d'un autocollant « opt-in » pour ceux qui veulent obtenir le Publisac.

2. Sommaire

Quoi qu'on veuille nous faire croire, il va de soi qu'un déchet qui n'est pas produit est **infiniment plus écologique** qu'un déchet qui doit être produit, transporté, distribué, retransporté, trié et recyclé ou enfoui.

Au Québec, le Publisac représente 182 millions de sacs par année, 100 000 tonnes de déchets et 11% de tout ce qui entre dans les centres de tri. Le marché du Publisac représente 38 millions de dollars à Montréal seulement. L'industrie veut éviter la diminution de ce lucratif marché et que l'application de la solution « opt-in » ne crée un précédent qui pourrait être imité par d'autres grandes villes.

Pour maintes raisons, l'« opt-out » ne fonctionne pas. 50% des résidents qui arborent son autocollant disent encore recevoir le Publisac. L'expansion de ce modèle est aussi limitée à cause de l'inertie de la population, de la méconnaissance des impacts environnementaux et des efforts requis pour obtenir l'autocollant.

Un coup de sonde réalisé par Facebook auprès de 391 personnes montre que :

- Seule une personne sur quatre (1/4) désire toujours recevoir le Publisac après avoir été informée de ses impacts environnementaux;
- 70% de ceux qui le reçoivent toujours n'en veulent pas ou peuvent très bien le remplacer par l'application Reebec ou autre;
- Ceci veut donc dire que pour chaque Publisac consulté, 2,3 sont imprimés inutilement.

Les arguments présentés le 3 octobre contre la proposition de M. Montpetit sont à plusieurs égards inexacts ou trompeurs :

- Ils laissent croire que l'opt-in signifie la fin de la distribution de circulaires et qu'aucune entreprise n'est en mesure de prendre la relève de façon écologique en retour des 150 millions de dollars que représente ce marché au Québec;
- Ils citent une étude scientifique « TruCost » produite et payée par l'industrie du plastique et qui conclut, sans surprise, que la solution du sac plastique est préférable à toutes les autres;
- Ils citent une autre étude du CIRAIQ qui compare la solution du sac plastique à d'autres solutions tout en omettant de mentionner que le sac en question doit, en fin de vie, remplacer un sac poubelle (sac « Glad ») plus épais et ayant un volume trois fois plus grand que celui du Publisac;
- Ils citent aussi une étude danoise qui conclut que le sac en plastique est préférable au sac en papier, en omettant encore une fois de spécifier que celui-ci doit remplacer un sac poubelle;
- Ils brandissent l'épouvantail d'importantes pertes d'emploi sans tenir compte de la pénurie actuelle d'employés qui touche le Québec.

Suite à la démonstration de ces éléments, il est donc recommandé de :

- a) Ignorer les études et données partiales provenant de l'industrie comme on l'a fait pour la création du guide alimentaire canadien;
- b) Appliquer les 3 recommandations faites par M. Charles Montpetit;
- c) Étant donné la complète fermeture face aux solutions proposées jusqu'à maintenant, laisser les lois du marché agir afin que des acteurs écoresponsables trouvent la meilleure solution pour satisfaire ce marché.

3. Quelques faits

D'entrée de jeu, j'aimerais souligner un certain nombre de faits qui appuient l'élimination de millions de Publisacs distribués à des gens qui ne les consultent pas.

- Un déchet qui n'est pas produit est **infiniment** plus écologique qu'un déchet qui doit être produit, transporté, distribué, retransporté, trié et recyclé ou enfoui. Aucune méthode de production, si optimale ou circulaire soit-elle, ne peut vaincre cet argument.
- Les sacs de plastique qui servent d'emballage, bien que faits de matériel recyclé et recyclable finissent en grand nombre dans les sites d'enfouissement soit parce qu'ils sont jetés directement à la poubelle, soit parce qu'ils contiennent encore des circulaires. De plus, comme nous l'avons vu dans un récent reportage du Journal de Québecⁱ, les sacs contaminent les ballots de papier qui doivent parfois être « maquillés » sur leur face extérieure par des employés du centre de tri afin qu'ils soient acceptés par les sites de récupération étrangers où ils finiront probablement au dépotoir pour cause de mauvaise qualité.
- Le Publisac représente 11% des déchets reçus par les centres de tri à Montréal et au Québec. Toute diminution du nombre de Publisacs distribués aura un impact majeur, mesurable en pourcentage de déchets reçus.
- Le Publisac au Québec représente 182 millions de sacs par année et une centaine de milliers de tonnes de papier à traiter ou enfouir.
- La conscience écologique de la population croît à vitesse grand V. Cent cinquante mille personnes manifestaient pour l'environnement dans les rues de Montréal au printemps dernier. Nous étions plus de 500 000 à l'automne 2019.
- Il ne se passe pas une seule journée sans que les médias ne nous rapportent des études scientifiques décrivant l'état alarmant de notre planète, le plastique ayant une place prédominante dans la liste des grands coupables.
- L'industrie pétrolière et pétrochimique génère plus de 5 milliards de dollars de chiffre d'affaires par jour, c'est plus de 2,1 billions (milliers de milliards) de dollars canadiens par annéeⁱⁱ. Elle est bien structurée et traîne un important historique de gestes visant à masquer les faits qui lui sont défavorables afin de maintenir sa mainmise sur ce lucratif marchéⁱⁱⁱ.

4. Le modèle actuel du recyclage

Pour bien des citoyens, mettre son recyclage à la rue constitue l'unique geste en faveur de l'environnement qu'ils posent, ceux-ci ayant confiance que leur municipalité gèrera les matières de façon adéquate. La récente sortie de l'ex-maire du Plateau Mont-Royal, Luc Ferrandez, contre le recyclage à Montréal^{iv} ainsi qu'un reportage^v à caméra cachée du Journal de Québec ont ébranlé le lien de confiance que les citoyens ont envers le recyclage dans nos villes.

Le retrait de la Chine du marché du recyclage a créé une toute nouvelle réalité. Nous sommes maintenant pris avec nos propres déchets parce qu'ils sont mal triés et trop contaminés! Plus personne n'en veut^{vi}, même lorsque nous sommes prêts à payer pour les envoyer à l'autre bout de la planète. Le prix des matières est maintenant négatif, c'est-à-dire que l'on doit maintenant payer les transformateurs pour qu'ils acceptent nos matières, une fois qu'elles ont été triées. Dans bien des cas, il serait tout simplement plus rentable financièrement de les enfouir que de les récupérer.

5. Polluer, c'est payant!

C'est clair que les opposants tenteront de nous convaincre que le statu quo est essentiel à leur survie, que des emplois sont en jeu et que la liberté d'expression elle-même est à risque. Pour l'industrie, ce qui est réellement à risque ici, ce sont les 38 millions de dollars^{vii} en chiffre d'affaires annuels reliés au Publisac pour la ville de Montréal seulement. Le risque est aussi la création d'un précédent qui pourrait faire bouler de neige et être repris par d'autres grandes municipalités. Il est à prévoir que l'industrie mettra tout son poids pour contrecarrer la présente initiative.

Les pollueurs nous demandent d'investir encore plus, de déployer des technologies plus efficaces pour trier automatiquement, plus « proprement » leurs déchets afin qu'ils puissent continuer leur « *business as usual* » qui consiste à externaliser à l'ensemble de la société les coûts environnementaux des objets à utilisation éphémère qu'ils produisent.

6. Le modèle de l'« opt-out »

Actuellement, la formule « opt-out » de Publisac ne fonctionne pas. Tel que rapporté dans le sondage commandé par la ville de Montréal, plus de 50% des gens ayant apposé l'autocollant de refus rapportent toujours recevoir le Publisac. Des milliers d'infractions ont été documentées par M. Montpetit et comme il l'a aussi démontré, la ville ne fait pas respecter son règlement.

Demander à chaque citoyen de faire les démarches afin de ne pas recevoir le Publisac est voué à l'échec, car l'industrie sait très bien que la majorité évitera cet effort par simple inertie. On a qu'à regarder le cas du recours collectif pour les gens qui sont restés coincés sur l'autoroute 13 lors d'une tempête de neige il y a quelques années. Trois semaines avant la date limite pour obtenir une compensation variant de 350\$ à 1375\$, plus de 50% des personnes inscrites n'avaient toujours pas complété la procédure pour obtenir leur montant^{viii}. La firme responsable du dossier a dû faire un appel à tous pour stimuler la réponse. Si 350\$ ne sont pas suffisants pour inciter à remplir un formulaire sur internet, on comprend aisément que l'« opt-out » ne sera jamais très populaire, qu'on consulte le Publisac ou non.

Je me questionne aussi fortement sur le sort des Publisacs destinés aux portes qui ont un autocollant « opt-out » qui n'a pas été commandé sur le site Publisac, mais acquis ailleurs ou imprimé par les résidents eux-mêmes. La même question s'applique aux sacs qui ne sont pas utilisés dans les immeubles à appartements/condos. Est-ce que l'entreprise en fait le décompte?

- Si oui, de quelle façon?
- Qu'advient-il de ces Publisacs?
- Sont-ils recyclés?
- Est-ce que leur contenu est retiré des sacs pour ne pas contaminer les matières triées?
- Qui a la responsabilité de ce processus?
- Est-ce que, du fait que j'ai apposé un autocollant « opt-out », un Publisac de moins sera imprimé ou non?

Il serait intéressant qu'on procède à une vérification indépendante des processus internes à ce sujet. Il serait pour le moins paradoxal qu'un Publisac non livré à cause d'un autocollant de refus se retrouve aux ordures chez l'imprimeur plutôt que dans le bac du citoyen consciencieux qui le refuse.

7. Sondage et coup de sonde

Lors de son intervention le 3 octobre, une représentante de TC a posé une question à savoir si, lors du sondage réalisé par la ville, on avait mentionné aux participants que le « opt-in » signifiait la fin pure et simple du Publisac (c'est d'ailleurs le biais avoué du sondage que TC a commandé à CROP en octobre 2019). Il est évident que de poser la question de cette façon peut faire varier considérablement l'objectivité de la personne qui y répond, d'autant plus que TC ne serait pas forcée à mettre « fin » au Publisac, mais choisirait plutôt de le faire au lieu d'accepter une réduction de ses profits. À la suite de cette intervention, j'ai décidé de produire moi-même un questionnaire, qui ajouterait des informations complémentaires à la question, pour que les sondés puissent répondre en toute connaissance de cause (environnementale). Ce sondage, d'une seule question, a été partagé via Facebook, notamment sur les pages de quelques municipalités de la ville et de la région de Montréal. Évidemment, ce questionnaire n'a pas rejoint les gens qui n'ont pas accès à l'internet (moins de 10% de la population) et n'a pas la prétention d'être un sondage scientifique, mais plutôt un coup de sonde. Il a été réalisé auprès de 391 personnes durant la semaine du 14 octobre 2019. En voici l'énoncé :

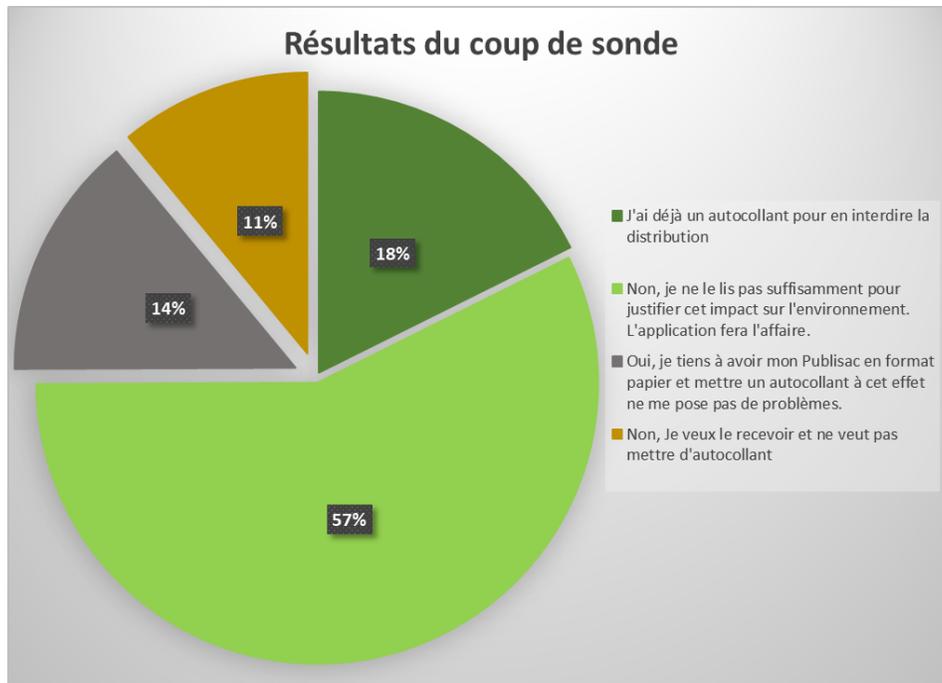


* Accepteriez-vous d'avoir à apposer un autocollant sur votre boîte aux lettres pour continuer à recevoir le Publisac sachant que?

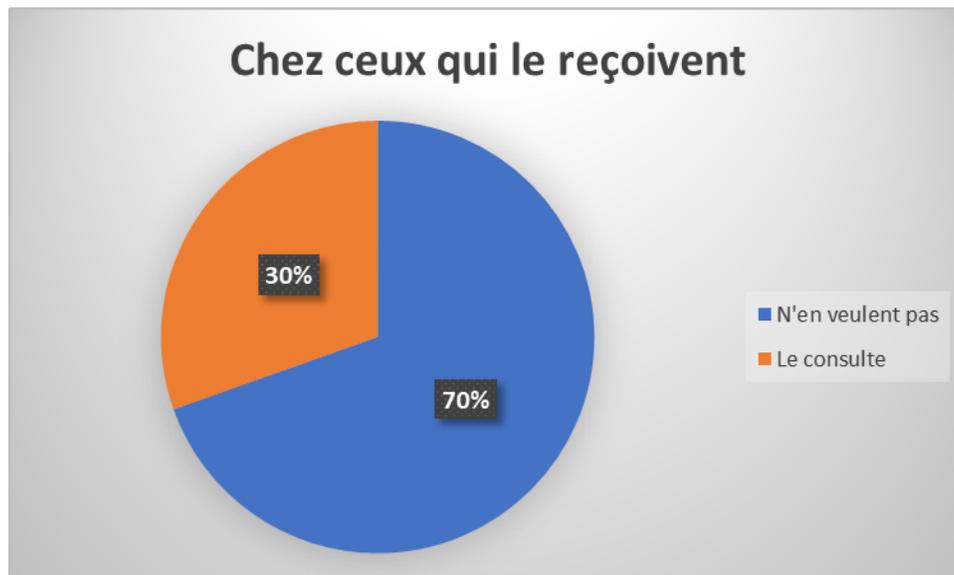
Le volume de déchets annuel pour votre seul domicile est la pile à gauche dans la photo plus haut
Publisac, c'est 183 millions de sacs plastique par année au Québec (12 fois plus que tous les IGA de Montréal)
C'est 11% du volume de déchets reçus dans les centres de tri
Qu'ils s'en vont à l'enfouissement si on enlève pas les circulaires du sac
Qu'une application (reebee) est disponible pour consulter les formulaires et faire des recherches dans tous les circulaires à la fois.

- J'ai déjà un autocollant pour en interdire la distribution
- Oui, je tiens à avoir mon Publisac en format papier et mettre un autocollant à cet effet ne me pose pas de problèmes.
- Non, je ne le lis pas suffisamment pour justifier cet impact sur l'environnement. L'application fera l'affaire.
- Non, Je veux le recevoir et ne veut pas mettre d'autocollant

Il est évident que ce coup de sonde comporte un biais environnemental et là était le but de l'exercice. Une fois que les impacts environnementaux (souvent inconnus) ont été énumérés, est-ce que les gens changeront leur décision de recevoir ou non le Publisac ?



Seule une personne sur quatre (25%) affirme toujours vouloir recevoir le Publiscac après avoir pris connaissance de ses impacts environnementaux.



Ce qui est frappant dans ce cas-ci, quand on le compare au sondage de la ville où 87% des gens disent consulter le Publiscac, c'est le pourcentage de gens qui n'y **tiennent** pas. Ainsi, 70% des gens qui reçoivent toujours le Publiscac disent qu'ils s'en passeraient volontiers, qu'une application de type Reebec serait suffisante. Selon ces résultats, **pour chaque million de Publiscac vraiment désirés et consultés, il y a en a 2,3 millions qui ne le sont pas et qui devront être recyclés ou enfouis.**

8. Commentaire de TC Transcontinental et des lobbies

Lors de la présentation du 3 octobre, plusieurs représentants de TC, des hebdomadaires liés au Publisac et de l'industrie du plastique se sont présentés pour s'opposer au projet de M. Montpetit. N'ayant pas accès à l'information qui sera déposée dans leurs mémoires à venir, je vais m'attarder aux arguments avancés verbalement ce soir-là.

Comme je l'ai dit plus tôt, une représentante de TC a évoqué la fin pure et simple du Publisac si l'« opt-in » est exigé et a demandé si le sondage en faisait état. Bien que selon TC, l'« opt-in » signifie la fin de la distribution du Publisac tel qu'on le connaît, il est à mon avis :

- Trompeur de laisser croire que cette fin est imposée à Publisac, car ce serait en fait un choix qu'ils feraient au lieu d'absorber le coût d'une réforme de leur système de distribution.
- Prémédité de dire qu'aucune autre entreprise ne serait en mesure de prendre en charge la livraison de circulaires au Québec. On parle ici d'un chiffre d'affaires de plus de 150 millions de dollars estimés pour le Québec.
- Très surprenant qu'aucun concurrent de TC ne soit en mesure de prendre la relève tout en respectant le « opt-in » ou des normes environnementales plus strictes. Si TC juge que son modèle d'affaires n'est pas viable sans saupoudrer inutilement des centaines de milliers de tonnes de déchets dans la province, qu'en est-il pour d'autres entreprises écoresponsables?

Étude TruCost

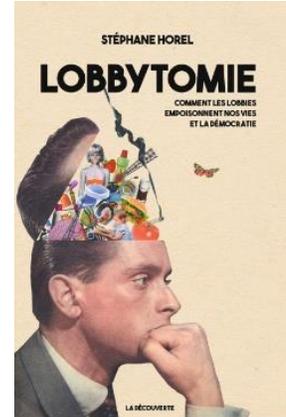
M. Charles Tremblay, de l'Association canadienne de l'industrie des plastiques, nous a parlé d'un certain nombre d'études qui, selon lui, prônent l'utilisation du plastique comme étant la meilleure solution environnementale. J'aimerais revenir sur ces études :

Parlons de la première, étude appelée « TruCost » par M. Tremblay. TruCost est une organisation américaine qui prépare des études « scientifiques » commandées et payées par ses clients. Dans le cas qui nous concerne, l'étude se nomme « *Plastics and Sustainability: A Valuation of Environmental Benefits, Costs and Opportunities for Continuous Improvement*^{ix} » ou (en traduction libre) « *Plastiques et viabilité environnementale : Une évaluation des bénéfices environnementaux, coûts et opportunités pour une amélioration continue » ». On a qu'à s'attarder aux mots surlignés (par moi) pour avoir une indication claire quant aux priorités des auteurs. Cette étude a été financée par l'American Chemistry Council qui se définit comme suit^x :*

Le Conseil américain de l'industrie de la chimie est un groupe de lobbying industriel et politique nord-américain. Il représente l'industrie chimique et notamment des matières plastiques. Il a été créé par des industriels pour la défense des intérêts de ses membres aux États-Unis.

Personne ici ne sera surpris d'apprendre que les résultats de cette étude sont très favorables à l'utilisation du sac plastique et défavorables à toutes autres alternatives. TruCost est une entreprise qui se doit de satisfaire ses clients avant tout si elle veut rester en affaire. Ce type de recherche, dite « *recherche de diversion* », fut inventée par l'industrie du tabac qui a produit plus de 6 400 études en 50 ans dont aucune n'est jamais parvenue à la conclusion que fumer provoquait le cancer. Cette méthode est depuis reprise

par les lobbies de tous acabits. Le principe consiste à créer un nombre d'études favorables qui sèmeront la confusion et le doute dans la tête des décideurs et qui seront malheureusement évaluées sur le même pied que les véritables études scientifiques objectives. L'excellent ouvrage *Lobbytomie*, écrit par Stéphane Horel, journaliste et documentariste, décrit sur une base historique très documentée cette technique et bien d'autres utilisées par les lobbies pour assurer la survie de leurs industries.



Étude du CIRAIG

M. Tremblay a aussi cité une phrase de l'étude du CIRAIG (Centre international de référence sur le cycle de vie des produits procédés et services) sur les sacs plastiques^{xi} qui dit « *Le sac de papier est soit le moins ou parmi les moins performants des sacs jetables avec 4 à 28 fois [plus d'impact potentiel que le sac conventionnel].* » Or il oublie de mentionner une phrase très importante se trouvant quelques lignes plus haut dans ladite étude:

“[Le sac plastique] Par sa minceur et sa légèreté, étant conçu pour un usage unique, son cycle de vie nécessite peu de matière et d'énergie. De plus, sa réutilisation comme sac à ordures en fin de vie contribue significativement à diminuer ses impacts potentiels pour les trois indicateurs susmentionnés.”

Or cette réutilisation comme sac à ordures ne s'applique pas au Publisac pour les raisons suivantes:

- Le sac conventionnel est muni de bretelles qui facilitent sa fermeture lorsque plein alors que le Publisac est troué de deux poignées qui en réduisent considérablement la portion réutilisable.
- Le sac mentionné dans l'étude est fait de plastique épais (20 microns) et a une dimension de 20x22 pouces et un volume de 24L, lorsque fermé par une attache. Le Publisac quant à lui, a une dimension réutilisable de 12x13 pouces (8L), soit le tiers du sac auquel il est comparé.
- Le Publisac est un sac **plat** conçu pour des circulaires et ne peut donc être utilisé dans les poubelles conventionnelles.



Sac plastique conventionnel vs Publisac

Pour toutes ces raisons, toute comparaison entre l'utilisation d'un sac conventionnel et d'un Publisac est inappropriée, pour ne pas dire trompeuse.

De plus, j'aimerais apporter à l'attention de la commission que le CIRAIG, bien qu'affilié à l'école Polytechnique de Montréal, identifie dans sa liste de collaborateurs les firmes Nestlé (un des 5 plus grands pollueur plastique au monde), Solvay (groupe chimique européen qui a un chiffre d'affaires de plus de 15 milliards de dollars) et la pétrolière Total (210 milliards). Bien qu'il serait injuste de remettre en question

la probité des chercheurs qui y travaillent, nous sommes en droit de nous questionner sur cette apparence de conflits d'intérêts et sur le biais de financement (*Sponsorship bias* ou *funding bias*^{xii}), phénomène très bien documenté et exploité par les entreprises et lobbies en tous genres. Une autre étude du CIRAIQ a récemment été utilisée pour promouvoir le projet GNL-Québec, projet qui est contesté publiquement par une quarantaine d'économistes^{xiii} et qui va à l'encontre du consensus scientifique^{xiv} sur l'utilisation du gaz naturel en remplacement des énergies propres et renouvelables.

Étude danoise

M. Tremblay nous cite également une étude danoise qui dit que le sac plastique est préférable au sac papier puisque ce dernier devrait être utilisé 43 fois pour obtenir le même score environnemental que le sac plastique. Ce qu'il ne nous dit pas, c'est que le sac plastique en question devrait encore une fois être un sac-poubelle de type sac « Glad », comme dans l'étude du CIRAIQ.

Études ou bon sens?

Sac de plastique ou sac de papier? Le contenu du Publisac étant entièrement en papier, son emballage plastique contamine le processus de recyclage dans un pourcentage significatif puisque, selon le sondage commandé par la Ville, 43% des répondants disent ne pas séparer le contenu du sac. De plus, la résistance aux intempéries tant vantée ne devrait pas être nécessaire si les conditions de livraison du Publisac étaient respectées, c'est-à-dire, dans les boîtes à lettres des résidents. En effet, le plastique n'est nécessaire que lorsque le Publisac est lancé sur les balcons, accroché aux clôtures et livré aux intempéries dans des endroits inappropriés. De toute évidence, le sac de plastique devrait être remplacé par un emballage (papier ou autre) qui évite tout traitement manuel en centre de tri, et toute tentative de prouver le contraire devrait être évaluée avec circonspection.

La question des emplois

On nous parle de la perte de 4 300 emplois si le mode de distribution devait être changé. Mais dans son dernier rapport annuel, TC indique que la division Impression de TC compte 4 300 employés qui, et je cite :

« propose une offre de services intégrée pour les détaillants, incluant les services de prémédia, l'impression de circulaires et de produits marketing sur le lieu de vente, et la distribution de porte en porte par l'entremise du Publisac au Québec, et de Targeo, un service pancanadien de courtage en distribution. Ce secteur offre aussi une gamme de solutions d'impression novatrices en matière de journaux, de magazines, de livres en couleurs et de produits marketing personnalisés et de masse. »

Si le Publisac n'existait plus à cause du « opt-in », est-ce à dire que **tous** ces 4 300 emplois seraient perdus? Quel est le nombre réel d'emplois menacés et combien d'entre eux ne pourront pas être revalorisés ailleurs? En effet, nous sommes en pleine pénurie d'employés. Le dernier salon de l'emploi de Montréal affichait plus de 10,000 emplois disponibles. Au Québec, c'est plus de 140 000 employés qui sont demandés^{xv}.

Un salon de l'emploi record prévu à Montréal

(Montréal) Pas moins de 10 000 emplois seront proposés au Palais des congrès cette semaine au cours d'un salon de l'emploi d'une envergure inégalée, sur fond de pénurie de main-d'œuvre.

Publié le 05 octobre 2019 à 15h21



LA PRESSE CANADIENNE

Le président-fondateur de l'Événement Carrières, Éric Boutié, fait état d'un record en 20 ans d'existence, non seulement du point de vue des offres d'emploi, mais aussi du nombre d'exposants et de visiteurs attendus.

Agiter l'épouvantail de la perte d'emploi comme cela est fait depuis des décennies par les grandes entreprises n'a plus sa place devant la crise environnementale actuelle. Nous n'acceptons plus de brader la santé de notre environnement et de parachuter des centaines de milliers de tonnes de déchets sur le Québec pour éviter les menaces de perte d'emplois. Encore moins lorsque celles-ci sont faites dans un contexte économique favorable et d'une importante pénurie de main-d'œuvre.

9. Recommandations sur les études et les chiffres

Pour toutes ces raisons, j'é mets le souhait sincère que la commission considère avec un énorme grain de sel les chiffres et les études scientifiques présentées en support du maintien du Publisac dans sa forme actuelle. Santé Canada, pour la rédaction du nouveau guide alimentaire canadien, a décidé de ne pas tenir compte des études de l'industrie et de ne retenir que celles provenant de sources fiables et non-partisanes. L'industrie a aussi été écartée des comités décisionnels, et il en a résulté un guide qui fait l'unanimité chez les professionnels de la santé et qui met en priorité la santé des Canadiens. C'est un exemple à suivre qui est malheureusement l'exception plutôt que la règle, mais que tous les citoyens souhaiteraient voir appliqué au processus décisionnel de la présente commission.

10. Les solutions

La distribution de médias en porte à porte est une activité en perte de vitesse partout. Poste Canada migre sa distribution vers des boîtes communautaires depuis des années. Un journal comme *La Presse* a abandonné sa version papier en 2018 et migré vers les abonnements électroniques. Publisac, conscient de ce fait s'y prépare et propose une version électronique de son Publisac via la plate-forme Reebec.

Plusieurs solutions ont été proposées par différents intervenants à cette commission et toutes ont été rejetées du revers de la main par TC. Si l'entreprise avait misé sur la recherche de solutions au lieu de ses campagnes d'écoblanchiment, ses lettres dans la presse, ses mémoires et autres pour empêcher la mise en place du « opt-in », ces solutions seraient déjà trouvées. J'irai donc d'une seule recommandation à la ville :

- Appliquer les trois propositions présentées par M. Montpetit.

Pour le reste, je m'en remets au marché pour choisir les meilleures solutions pour rendre la distribution viable financièrement et écologiquement. Il est inutile de proposer des solutions à une industrie qui démontre clairement sa fermeture à tout changement. Laissons la place à de nouveaux acteurs qui sauront montrer l'ouverture et l'ingéniosité nécessaires à la résolution de ce défi.

11. Conclusion

Nous sommes à l'heure des grands bouleversements pour sauvegarder notre environnement. Les scientifiques et les spécialistes nous le disent, nous devons apporter des changements drastiques à nos modes de vie, de transport, de logement, d'alimentation, tous des besoins vitaux et essentiels. Comment peut-on même envisager être en mesure de relever les défis qui se présentent à nous si on refuse l'élémentaire demande d'apposer un autocollant « opt-in » afin de limiter notre impact environnemental pour de simples circulaires?

La ville de Montréal démontre depuis quelque temps un grand leadership dans la cause environnementale, notamment avec son objectif de réduction de 85% des déchets enfouis et par ses récentes politiques visant la réduction des déchets alimentaires et textiles. Comme citoyen qui n'a pas la puissance de frappe de l'industrie, je suis reconnaissant à la ville de tenir compte des opinions de ses citoyens et de faire en sorte que nous puissions vivre dans un monde plus en harmonie avec notre environnement.

12. Attribution

[Cette photo](#) sur la page titre par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-NC-ND](#)

13. Références

ⁱ <https://www.journaldequebec.com/2019/09/21/lehec-du-systeme-de-recyclage>

ⁱⁱ <https://www.aa.com.tr/en/economy/oil-giants-amass-16-trillion-in-total-revenue-in-2018/1404289>

ⁱⁱⁱ <https://www.forbes.com/sites/niallmccarthy/2019/03/25/oil-and-gas-giants-spend-millions-lobbying-to-block-climate-change-policies-infographic/#edfc6307c4fb>

^{iv} <https://www.985fm.ca/nouvelles/opinions/243204/demain-cest-la-derniere-fois-que-je-recycle-luc-ferrandez>

^v <https://www.journaldequebec.com/2019/09/21/lehec-du-systeme-de-recyclage>

^{vi} <https://www.tvanouvelles.ca/2019/09/21/le-gaspillage-du-recyclage>

^{vii} <https://www.latribune.ca/affaires/distribution-des-publisacs-le-patron-de-tc-compte-participer-aux-audiences-7d2b16a12afe15efd53fd205a3924731>

^{viii} <https://www.985fm.ca/nouvelles/faits-divers/257664/exclusivite-les-naufrages-de-la-13-tardent-a-reclamer-leur-compensation-financiere>

^{ix} <https://plastics.americanchemistry.com/Plastics-and-Sustainability.pdf>

^x <https://www.google.com/search?q=American+Chemistry+Council>

^{xi} <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/acv-sacs-eplettes-rapport-complet.pdf>

^{xii} https://fr.wikipedia.org/wiki/Biais_de_financement

^{xiii} <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/201910/14/01-5245371-le-projet-gnl-quebec-bon-pour-leconomie-.php>

^{xiv} https://quebec.huffingtonpost.ca/entry/gnl-quebec-marketing-vert-promoteurs-industriels_qc_5d977937e4b0fc935ed98912

^{xv} <https://www.journaldemontreal.com/2019/09/29/une-penurie-de-main-duvre-de-plus-en-plus-problematique-1>